

Ecofi Optim 31

Une solution pertinente pour tirer profit du profil complexe des marchés de taux d'intérêt.



Ecofi Optim 31 en bref..

- Une stratégie d'investissement obligataire à échéance 2031 offrant de la visibilité avec un objectif de performance cible** (l'objectif indiqué est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché et ne constitue pas une garantie).
- Un processus d'investissement fondé sur la méthodologie d'analyse extra-financière PRISME (cf.verso) pour construire un portefeuille diversifié en titres de crédit de la zone Euro et/ou de l'OCDE, libellés en euros.
- Des risques décroissants au fil du temps gérés selon la date d'échéance fixe.

Un univers d'investissement large, diversifié et rigoureusement ciblé

- Le portefeuille est composé d'obligations à taux fixe et/ou à taux variable, d'échéances dont la moyenne n'excéde pas le 31 mai 2031.
- La stratégie du fonds est fondée sur :
 - une combinaison d'émetteurs "Investment Grade" et "High yield" pour capter les meilleures opportunités de rendement, d'après nos anticipations, au sein des différents secteurs, et mutualiser les risques sur plusieurs émetteurs.
 - une sélection de titres d'entreprises du secteur financier (max. 50%) et actives dans des secteurs économiques en lien avec la compétitivité et l'autonomie économique et stratégique de l'Europe (exemples : énergie, digitalisation, automobile, défense, matériaux critiques, spatial, industrie pharmaceutique, etc.).

Une gestion active et dynamique

- Ecofi Optim 31 a la capacité de réagir selon les opportunités offertes sur le marché des obligations.
- Piloter la sensibilité [0;+6] et gérer l'évolution dégressive de l'exposition au risque de taux.
 - Investir dans des titres de catégorie "High Yield" à hauteur de 50 % maximum, pour piloter au mieux la gestion du risque crédit et, au titre de la diversification, dans les obligations convertibles ou échangeables¹ dans la limite de 10 % de l'actif, pour rechercher une performance supplémentaire.
 - Conforter l'analyse crédit fondamentale par notre méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire PRISME.

¹Ces titres présentent un risque accru de défaillance, sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, et ne sont pas toujours suffisamment liquides pour être vendus à tout instant au meilleur prix.

L'analyse crédit rigoureuse permet de dynamiser le portefeuille avec des titres à haut rendement de qualité.

Rodolphe COURVASIER

Gérant obligataire



* L'indicateur synthétique de risque et SRI (Synthetic Risk Indicator) va de 1 (risque faible) à 7 (risque élevé). La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps. Tous les risques ne sont pas toujours intégralement pris en compte par l'indicateur de risque. Les autres risques liés à l'investissement sont indiqués dans la section "Principaux risques" du Prospectus.

L'objectif de gestion est fondé sur des conditions de marché au moment de l'ouverture du fonds et n'est valable qu'en cas de souscription à ce moment-là. En cas de souscriptions ultérieures, la performance dépendra des conditions de marché prévalant lors de ces souscriptions. Ces conditions ne peuvent être anticipées et pourraient donc conduire à une performance différente. Produit destiné à des clients prêts à accepter un risque de perte en capital et ne nécessitant pas une connaissance approfondie des marchés financiers. Cf. verso. Fonds ISR selon la méthodologie Ecofi, ce fonds ne dispose pas du label ISR d'Etat.

Processus d'investissement

01 Sélection de l'univers d'investissement

Univers initial : obligations classiques et titres de créances négociables émis par des États souverains, des entités publiques ou privées situés au sein de la zone Euro et/ou de l'OCDE

Filtre quantitatif : vérification des opportunités d'investissement (valorisation, rentabilité, croissance) et ajustements par la recherche interne d'Ecofi

Processus PRISME :

- Sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG et selon la note PRISME ;
- Exclusions sectorielles (armements controversés, tabac, jeux, charbon, énergies fossiles non conventionnelles, gaz & pétrole, pesticides, huile de palme) et des paradis fiscaux ;
- Gestion des sociétés controversées.

02 Notation des valeurs

Critères de notation

- Analyse financière
- Analyse fondamentale des cash-flows de l'entreprise
- Analyse crédit pour la sélection des émetteurs
- Évaluation

03 Construction du portefeuille

Elle dépend :

- de la note fondamentale ;
- de l'appréciation du risque de valeur ;
- du risque de marché.



La gestion et le suivi du risque

La structure du portefeuille est fonction de la notation du risque et de la qualité des titres.

L'analyse des émetteurs est réalisée selon notre méthode "SACRE".

L'analyse fondamentale est fondée sur 5 piliers "SACRE" :

- Secteur : dans lequel évolue la société (dynamisme du secteur et de ses concurrents).
- Actif : analyse de la qualité des actifs.
- Covenants : les obligations de l'entreprise pour ses créanciers.
- Résultats : évolution du résultat/ capacité à faire face aux engagements.
- Équipe : qualité et expérience du management.



Focus intensité carbone

L'intensité carbone (calculée avec les émissions scope 1, 2, 3) est intégrée dans notre processus PRISME. L'intensité carbone de nos fonds ISR doit être systématiquement inférieure à celle de leur univers ESG.

Inconvénients et risques

- Risque de perte en capital, performance
- Risque de gestion discrétionnaire, durabilité
- Risque de taux, crédit, contrepartie, liquidité
- Risque d'investissement en titres dits spéculatifs
- Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés
- Risque de conflits d'intérêt potentiels
- Risque lié aux titres de créance subordonnés
- Risques méthodologiques liés à l'analyse ESG

Caractéristiques

Classification AMF : Obligations et autres titres de créances libellés en euro

Code ISIN : Part I : FR001400WNC2 - Part R : FR001400WN4 - Part SI : FR001400WNE8 - Part CS : FR001400WNDO - Part Z : FR0014013S00

Forme juridique : OPCVM - UCITS V

Classification SFDR : Article 8. Ce fonds promeut des critères ESG mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable.

Dépositaire/Conservateur : Caceis BANK France

Valorisateur : Caceis FUND Administration

Société de gestion : Ecofi

Date de création : 7 avril 2025

Devise de valorisation : Euro

Zone géographique : Zone Euro /OCDE

Indice de référence : Le fonds n'est pas géré par rapport à un indicateur de référence. A titre d'information, la performance du FCP peut être comparée à posteriori à l'OAT 1 1/2 05/25/31 + 0,3% (part R), l'OAT 1 1/2 05/25/31 + 1% (part CS et I), l'OAT 1 1/2 05/25/31 + 1,15% (part SI) et OAT 1 1/2 05/25/31 + 1,25% (part Z)

Conditions de souscriptions/rachats : Chaque jour (J) avant 11h30 sur la valeur liquidative du jour (J) (cours inconnu) - Règlement J+1

Première souscription minimale : Part R et CS : une part - Part I : 150 000 € - Part SI : 5 000 000 € - Part Z : 10 000 000€

Frais de gestion : Part R : 1,20% - Part CS et I : 0,50% - Part SI : 0,35% TTC - Part Z : 0,25%

Commissions de souscription : Néant - Part Z : 5% maximum

Commissions de rachat : Néant

Commissions de superperformance : Néant

Contact : +33 (1) 44 88 39 00 - contact@ecofi.fr

Document non contractuel. Le présent document ne constitue pas une recommandation d'investissement personnalisée.

Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d'une évaluation de l'expérience, de la situation et des objectifs du Client. Il est recommandé, avant tout investissement, de lire attentivement le prospectus complet (et en particulier le Document d'Information Clé ou DIC) de l'OPC. Les documents d'informations périodiques des OPC sont tenus en permanence à votre disposition chez Ecofi Investissements 12 boulevard de Pesaro CS 10002 - 92024 Nanterre Cedex ou sur notre site internet www.ecofi.fr. Ecofi Investissements est susceptible de détenir des liens d'intérêt (notamment gestionnaire ou distributeur) ou de détenir des positions sur les OPC ou les valeurs mentionnées. Cet OPC n'offre aucune garantie de rendement ou de performance et le capital n'est pas garanti. Ecofi Investissements est agréée par l'AMF (<http://www.amf-france.org/>) sous le n°GP97004 en date du 07/02/1997.

**GROUPE
CRÉDIT COOPÉRATIF**

